

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 17 juin 1959. — *Présidence de M. Etienne Restat, vice-président.* — Le président a donné lecture de la lettre de M. Rochereau, ministre de l'agriculture, en réponse aux félicitations qu'il avait été chargé par la commission de transmettre au nouveau ministre et de celle reçue de M. Houdet à qui il avait adressé les vœux des commissaires pour l'amélioration de sa santé. Il a fait part également à ses collègues d'une lettre de M. Durand-Réville dans laquelle celui-ci exprime son regret de ne plus pouvoir, depuis son entrée au Conseil économique et social, participer aux travaux de la commission.

Ont, ensuite, été nommés rapporteurs :

— M. Billiemaz, de la proposition de résolution (n° 45, session 1958-1959) de M. Georges Rougeron, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'aménagement de la liaison routière Bordeaux-Genève ;

— M. Suran, de la proposition de résolution (n° 51, session 1958-1959) de M. Emile Aubert, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de protéger la production à l'échelle familiale de la lavande et du lavandin;

— M. Pautzet, de la proposition de résolution (n° 61, session 1958-1959) de M. André Chazalon, tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide immédiate et importante aux victimes des ouragans du 24 mai 1959 dans la vallée du Gier;

— M. Champleboux, de la proposition de résolution (n° 64, session 1958-1959) de M. Fernand Auberger, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection des gisements hydro-minéraux sur le territoire national;

— M. Vallin, de la proposition de résolution (n° 66, session 1958-1959) de M. Jacques Duclos, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi de programme de construction d'un million de logements aux loyers accessibles à la classe ouvrière;

— M. David, de la proposition de résolution (n° 69, session 1958-1959) de M. Adolphe Dutoit, tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière;

— M. Beaujannot, de la proposition de résolution (n° 74, session 1958-1959) de Mme Renée Dervaux tendant à inviter le Gouvernement à accorder la franchise militaire aux militaires des garnisons stationnées en métropole;

— M. Suran, de la proposition de résolution (n° 78, session 1958-1959) de Mme Renée Dervaux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à réduire l'écart entre les prix des fruits et légumes à la production et ceux à la consommation.

La commission a décidé de demander à être saisie pour avis:

a) de la proposition de loi (n° 24, session 1958-1959) de M. Octave Bajeux, tendant à la stabilisation des fermages;

b) de la proposition de résolution (n° 49, session 1958-1959) de M. Charles Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 relatif au prix des baux à ferme.

M. Bajeux a été désigné comme rapporteur pour avis de ces deux propositions.

La commission a décidé également de demander à être saisie pour avis des propositions de loi:

c) (n° 25, session 1958-1959) de M. Bernard Lafay, tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'Ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris;

d) (n° 57, session 1958-1959) de M. Waldeck L'Huilier, tendant à l'abrogation de l'Ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959, tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'Ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris;

e) (n° 63, session 1958-1959) de M. Maurice Coutrot, tendant à reporter à une date ultérieure l'application de certaines dispositions de l'Ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations, et de l'Ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris.

M. Maurice Coutrot a été désigné comme rapporteur pour avis de ces trois propositions de loi.

Ayant ensuite entendu et approuvé le projet de rapport présenté par M. Emile Durieux sur la proposition de résolution (n° 30, session 1958-1959) de M. Charles Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe de l'indexation et la garantie des prix agricoles, la commission a décidé de demander l'adoption de cette proposition sous le titre et dans le texte suivants :

« Proposition de résolution *tendant à inviter le Gouvernement à définir, d'une façon précise, une politique agricole susceptible de placer l'agriculture à parité avec l'ensemble des activités de la Nation.* »

« Le Sénat invite le Gouvernement à définir *d'une façon précise une politique agricole susceptible de placer l'agriculture à parité avec l'ensemble des activités de la Nation et à mettre en œuvre les moyens d'assurer une garantie des prix agricoles s'inspirant du principe de l'indexation.* »

La commission a décidé de proposer au Sénat les candidatures de :

— M. Bouquerel pour la commission économique et sociale de l'Organisation commune des régions sahariennes (loi du 10 janvier 1957 et décret n° 59-453 du 21 mars 1959) ;

— M. Pinsard pour le comité national de propagande en faveur du vin (décret n° 48-136 du 23 janvier 1948 modifié par le décret du 22 mai 1957.)

Il a ensuite été procédé par scrutin secret, à la désignation des sénateurs candidats à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (décret n° 49-348 du 12 mars 1949).

Etaiient en présence les candidatures de MM. Mathey et Naveau, membres de la commission et celle de M. Dulin, présentée par la commission des affaires sociales.

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

Nombre de votants.....	45
Majorité absolue.....	23

Ont obtenu :

M. MATHEY.....	41 voix : élu.
M. NAVEAU.....	26 voix : élu.
M. Dulin.....	10 voix.
M. Michel de Pontbriand.	6 voix (non candidat).
M. Blondelle.....	2 voix (non candidat).
M. Lalloy.....	2 voix (non candidat).

La commission a procédé, ensuite, à l'audition de M. Robert Buron, ministre des travaux publics et des transports, sur la loi de programme relative à l'équipement économique général (transports et communications) et les problèmes corrélatifs.

M. Robert Buron a, tout d'abord, souligné l'aspect social des problèmes de transports dû au grand nombre de personnes appartenant directement ou indirectement à ce secteur économique, et indiqué, d'autre part, que les activités de son ministère étaient particulièrement soumises à l'évolution rapide des techniques industrielles.

Après avoir rappelé l'importance des choix qui se posent à son département et des arbitrages qu'il doit effectuer en raison de l'insuffisance des crédits, le ministre a répondu aux nombreuses questions posées par les commissaires, notamment MM. Bertaud, Bouquerel, Champeboux, Durieux, Grégory, Mistral et Pinton, concernant la route et les transports routiers, les chemins de fer, les voies navigables et les ports maritimes.

Parlant du fonds routier, M. Robert Buron a rappelé les déclarations faites au Sénat par M. le secrétaire d'Etat aux finances visant le maintien de ce fonds. Il a précisé que le montant des autorisations de programme pour la tranche nationale 1960 serait de l'ordre de 25 milliards.

Il a, d'autre part, confirmé son intention de poursuivre l'aménagement de grands axes de circulation, en particulier d'autoroutes, et souligné la nécessité d'établir un programme à long terme seul susceptible de nous permettre de rattraper notre retard sur nos partenaires européens.

Le ministre a déclaré, enfin, que les crédits d'entretien devraient également être relevés de façon substantielle pour faire l'économie, dans l'avenir, d'importants travaux de réparation de la voirie.

En ce qui concerne le chemin de fer, M. Robert Buron a souligné la difficulté de concilier les impératifs parfois contradictoires d'une politique du prix de revient avec ceux résultant de l'application de la notion de service public.

Il a montré comment cette opposition se manifestait à propos de la tarification et des fermetures de lignes, effectuées d'ailleurs avec la plus grande prudence et en tenant compte des problèmes locaux.

Abordant ensuite la question des voies navigables, dont la modernisation fut trop longtemps négligée, le ministre a insisté sur la volonté de concentration des efforts que traduit la répartition des crédits de la loi-programme. Il a rappelé, en particulier, que 21 milliards — dont 7 sont des crédits budgétaires — seront consacrés à l'achèvement du canal du Nord au gabarit de 350 tonnes.

Il a enfin donné quelques précisions sur les travaux d'aménagement et de modernisation de nos ports maritimes et montré comment, dans ce domaine, également, il avait fallu faire un choix dont a bénéficié particulièrement le port de Dunkerque.

Sur la proposition de M. Pinton, la commission a décidé de reporter à une prochaine séance la suite de l'audition du ministre sur l'aviation civile, la marine marchande et le tourisme

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 17 juin 1959. — *Présidence de M. Vincent Rotinat, président.* — La commission a entendu, tout d'abord, un exposé du général Béthouart sur les travaux du Congrès de l'O. T. A. N., qui s'est tenu à Londres du 5 au 10 juin. Le général Béthouart a constaté une tendance très nette au cours du congrès à resserrer les liens entre les Etats membres et accroître les activités communes. Il a analysé les diverses résolutions adoptées par chacune des cinq commissions du congrès, notamment celle de la commission politique qui, sur le rapport de M. Maurice Faure, a conclu à la nécessité de créer une véritable communauté dans tous les domaines. L'orateur a conclu qu'il était maintenant du rôle de la conférence des parlementaires de l'O. T. A. N. de s'efforcer de donner efficacité aux vœux exprimés à Londres.

Le président a ensuite fait le point des principaux problèmes concernant la situation extérieure. Sur les difficiles négociations qui semblent devoir se terminer bientôt à Genève, le président a souligné les divergences fondamentales qui subsistent encore entre les Occidentaux et les Soviétiques, notamment sur la procédure proposée en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne et le maintien des droits alliés à Berlin. Exposant ensuite les difficultés que rencontrent actuellement les relations entre la France et ses alliés anglo-saxons, notamment sur le problème du stockage des armes atomiques, il a déploré les répercussions que peuvent avoir ces divergences sur l'attitude soviétique à Genève.

La commission a désigné cinq de ses membres pour faire partie d'une mission d'information qui se rendra en Algérie à la fin du mois de juin. Ont été désignés, outre le président: MM. le général Ganeval, de Chevigny, Messaud et Noury.

Elle a également procédé à la nomination de plusieurs de ses membres pour participer aux travaux de la commission des finances en vertu de l'article 18, § 3, du règlement provisoire du Sénat: M. le général Ganeval pour la section commune, M. Ménard pour le budget air, M. Métayer, pour le budget terre, M. Monteil, pour le budget marine.

Enfin, ont été nommés rapporteurs:

— M. Estève, de la proposition de résolution (n° 36, session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à faire ratifier la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950 et le protocole additionnel de cette convention, signé à Paris le 20 mars 1952;

— Mme Dervaux, de la proposition de résolution (n° 53, session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à porter le prêt aux jeunes soldats au taux minimum de 100 francs par jour;

— M. le général Petit, de la proposition de résolution (n° 54, session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux et les conditions d'attribution de l'allocation aux familles nécessiteuses dont le soutien est à l'armée:

— M. Raymond Guyot, des propositions de résolution (n° 55, session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à libérer les hommes du contingent dès que la durée légale du service militaire est atteinte; et (n° 73, session 1958-1959), tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux militaires engagés des armées de terre, de mer et de l'air le droit de résilier leur contrat s'ils le désirent à l'échance d'un temps égal à la durée légale du service militaire, soit 24 mois.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 17 juin 1959. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné, en application de l'article 18 du règlement:

M. Bernier pour suivre l'examen des articles de loi ou des crédits intéressant les problèmes de travail et des différents régimes de sécurité sociale;

M. Plait pour suivre l'examen des articles de loi et crédits intéressant la santé publique et la population;

Mme Cardot pour suivre l'examen des articles de loi et crédits intéressant les anciens combattants et victimes de guerre.

La commission a décidé de proposer pour représenter le Sénat au sein d'organismes extraparlimentaires, les candidatures suivantes :

M. Abel-Durand pour siéger à la commission économique et sociale de l'organisation commune des régions sahariennes (loi du 10 janvier 1957 et décret n° 59-453 du 21 mars 1959) ;

MM. Golvan et de Wazières pour siéger à la commission supérieure des prestations familiales agricoles (décret-modifié du 18 août 1958) ;

MM. Brousse et Kauffmann pour siéger à la commission consultative des assurances sociales agricoles (décret n° 50-1226 du 21 septembre 1950) ;

M. Roy pour siéger à la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens, dentistes ou vétérinaires (article L 446 du Code des pensions militaires d'invalidité) ;

M. J.-L. Fournier pour siéger au conseil supérieur des infirmières et infirmiers (décret n° 51-243 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 56-546 du 17 septembre 1956) ;

Mme M.-H. Cardot pour siéger au conseil supérieur du service social (décret n° 50-415 du 4 avril 1950 modifié par le décret n° 57-113 du 4 octobre 1957) ;

M. Méric pour siéger au conseil supérieur de la mutualité (article 53 du code de la mutualité) ;

M. Abel-Durand pour siéger au conseil supérieur de la sécurité sociale (article 12 du décret du 10 décembre 1956 et article 108 du décret du 8 juin 1946) ;

M. Lambert pour siéger à la commission nationale des maisons familiales de vacances (arrêté du 26 février 1954) ;

M. Menu pour siéger à la commission supérieure des allocations familiales (article 16 du décret du 10 décembre 1956 et article 113 du décret du 8 juin 1946) ;

M. Balestra pour siéger au conseil supérieur de l'Établissement national des invalides de la Marine.

En outre, la commission a désigné :

MM. Brayard et Jung pour siéger au conseil supérieur de la coopération (article 2 du décret n° 59-665 du 25 mai 1959) ;

M. Henriet pour siéger à la commission de contrôle des déclarations de vacances des emplois réservés (article L 450 du code des pensions militaires d'invalidité) ;

M. de Geoffre et Mme Cardot pour siéger à la commission des vœux présentés par les Associations d'anciens combattants et victimes de guerre (décision du 9 mars 1957) ;

M. Lagrange pour siéger au conseil permanent d'hygiène sociale (décret n° 52-321 du 18 mars 1952).

La commission a ensuite procédé en son sein à la formation de trois groupes de travail :

L'un sous la responsabilité de M. Menu, vice-président et M. Levacher, secrétaire du bureau, pour les questions de travail et de sécurité sociale ;

Le second, sous la responsabilité de M. Jean-Louis Fournier, vice-président et M. Golvan, secrétaire, pour les questions intéressant les anciens combattants et victimes de guerre ;

Le troisième, sous la responsabilité de M. Le Basser, vice-président et M. Henriet, secrétaire, pour les questions intéressant la santé publique et la population.

Enfin, la commission a décidé de demander à la commission des Affaires économiques d'accepter de retenir, pour siéger à la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole, la candidature d'un de ses membres, M. André Dulin, qu'elle a désigné à l'unanimité.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 16 juin 1959. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire et de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord entendu le rapport pour avis de M. Kistler sur le projet de loi (n° 67, session 1958-1959) relatif à l'accèsion des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse. L'affiliation de nouveaux assurés volontaires, dont le nombre ne sera pas considérable, et qui verseront les cotisations correspondant aux droits à pension qu'ils se constitueront, ne devant avoir aucune incidence sur l'équilibre financier du risque vieillesse, la commission a adopté les conclusins de son rapporteur tendant à donner un avis favorable au texte soumis au Sénat.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite été nommé rapporteur du projet de loi (n° 85, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions financières intéressant l'Algérie, et du projet de loi (n° 86, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à la circulation monétaire.

Mercredi 17 juin 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur le projet de loi (n° 85, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions financières intéressant l'Algérie. Le rapporteur général a montré comment les différents textes législatifs intervenus en la matière avaient peu à peu fait perdre son caractère à l'autonomie financière de l'Algérie. Il a mis l'accent sur l'ac-

croissement du montant du budget algérien et l'augmentation corrélative de l'aide métropolitaine, qui justifient l'examen par le Parlement du budget de l'Algérie. Le rapporteur général a ensuite exposé les dispositions techniques du projet. Cet exposé a été suivi des interventions de MM. Duclos, Armengaud, Colin et Chochoy. M. Chochoy a soutenu, au nom du groupe socialiste, un amendement tendant à insérer dans le projet de loi un article additionnel ainsi conçu :

« Les dispositions de la présente loi ont un caractère transitoire: elles ne préjugent pas le statut futur négocié qui devra assurer la coexistence pacifique des deux communautés.

« Elles cesseront d'être applicables à l'expiration de la période d'application de la loi du 16 mars 1956. »

Après que cet amendement eût été repoussé par 9 voix contre 7, trois commissaires s'étant abstenus, l'ensemble du rapport tendant à l'adoption du projet dans le texte adopté par l'Assemblée nationale a été adopté par 11 voix contre 9, un commissaire s'étant abstenu.

Le rapporteur général a ensuite exposé son rapport sur le projet de loi (n° 86, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à la circulation monétaire. Il a exposé l'économie de ce texte qui a pour objet d'identifier, dans les départements algériens et dans les départements métropolitains, les signes monétaires, tout en maintenant en Algérie un institut d'émission particulier.

Après une discussion à laquelle ont pris part Mlle Rappuzzi, MM. Marie-Anne, Descours-Desacres et Tron, le projet de loi a été adopté par 11 voix contre 9, un commissaire s'étant abstenu.

LOIS CONSTITUTIONNELLES,
LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT
ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 17 juin 1959. — *Présidence de M. Raymond-Bonnefous, président.* — Sur rapport de M. Marceilhac, la commission a adopté le projet de loi (n° 75, session 1958-1959) modifiant la loi n° 55-20 du 4 janvier 1955 relative aux marques de fabrique et de commerce sous séquestre en France comme biens ennemis.

Le texte gouvernemental a été adopté sans modifications.

Ont été, ensuite, désignés comme rapporteurs :

— M. André Fosset, pour la proposition de loi (n° 63, session 1958-1959) de M. Maurice Coutrot, tendant à reporter, à une

date ultérieure, l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations, et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris;

— M. Jean Geoffroy, pour la proposition de loi (n° 70, session 1958-1959) de M. Roger Carcassonné, tendant à instituer au cours de la procédure de divorce, tant en première instance qu'en appel, un conseil désigné à l'effet de donner son avis sur l'attribution du droit de garde et à proposer toutes mesures dans l'intérêt de l'enfant;

— M. Max Monichon, pour la proposition de résolution (n° 37, session 1958-1959) de M. René Blondelle, tendant à inviter le Gouvernement à faire précéder d'un exposé des motifs tout texte d'origine réglementaire: ordonnances et décrets;

— M. Jean Geoffroy, pour la proposition de résolution (n° 68, session 1958-1959) de M. Joseph Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à déclarer d'utilité publique le rachat des droits dits « de bandite » en application des dispositions de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

— M. Marcel Molle, pour le projet de loi (n° 82, session 1958-1959) étendant au paiement d'effets de commerce par chèques postaux les dispositions de l'article 148 B du code de commerce.

Le président a fait connaître à la commission que le Gouvernement avait l'intention de déposer prochainement un projet de loi portant amnistie et d'en demander la discussion en séance publique le 30 juin.

Dans ces conditions, la commission a chargé M. Delalande de commencer l'étude de ce texte en vue de le rapporter devant la commission lors de sa prochaine séance.

La commission a, ensuite, désigné un groupe de travail chargé d'étudier les pétitions. Ont été désignés pour en faire partie: MM. Baratgin, Brun, Prélot et Schwartz.

La commission a, enfin, procédé à la désignation de candidats aux postes de membres de plusieurs organismes extra-parlementaires.

MM. Fosset et Geoffroy ont été désignés pour la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

MM. de Rocca Serra et Schwartz ont été désignés pour le conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

En ce qui concerne le conseil national des services publics départementaux et communaux, il a été nécessaire de procéder à un scrutin, six candidats s'étant manifestés pour quatre postes à pourvoir.

Ce scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	27
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu :

M. Monichon	24 voix.
M. Montpied	24 voix.
M. Brun	22 voix.
M. Zussy	17 voix.
M. Waldeck L'Huillier	13 voix.
M. Chazalon	9 voix.

MM. Monichon, Montpied, Brun et Zussy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été désignés comme candidats.